

Accord régional

entre

Prism'emploi La Réunion

Représenté par son Président régional,
Eric MATZ

Pôle emploi La Réunion

Représenté par sa Directrice régionale,
Angélique GOODALL



PREAMBULE

La crise sanitaire liée au Covid-19 a impacté le marché du travail avec des conséquences économiques et sociales importantes (augmentation prévisible des licenciements économiques et crise des recrutements dans certains secteurs). Dans le même temps, Pôle emploi comme les agences d'emploi doivent faire face à une pénurie de compétences sur certaines qualifications.

C'est pourquoi, Pôle emploi et Prism'emploi ont renforcé les relations existantes au niveau national en signant un accord-cadre le 12 mai 2021 qui a pour objectif d'œuvrer en faveur du retour à l'emploi. Le présent accord régional est une déclinaison de cet accord-cadre national du 12 mai 2021.

LES PARTENAIRES

Prism'emploi La Réunion

Prism'emploi La Réunion est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim de la Réunion. 29 agences d'emploi sont adhérentes à Prism'emploi La Réunion.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France), et/ou de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises).

- **Informers les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

Chiffres clefs 2020- Activité des agences d'emploi à La Réunion

- 4938 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- Baisse de 1% de l'emploi intérimaire
- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité

Secteurs	Nombre d'ETP	Evolution 2020-2019	Part
Industrie	914	3,7%	23,4%
BTP	1036	-6,8%	26,6%
Commerce	1013	22,2%	26%
Transports	379	-8%	9,7%
Services	515	-22,9%	13,2%
Total	3898	-1%	100%

Au niveau national :

102 400 recrutements en CDD-CDI pour le compte d'entreprises clientes en 2020

100 000 CDI intérimaires conclus entre mars 2014 et décembre 2020

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO (ancien réseau FAFTT) : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Pôle emploi La Réunion

Premier acteur du marché du travail avec 1016 collaborateurs au sein de 17 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Six missions essentielles

1. Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2. Prospector et mettre en relation

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3. Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

4. Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

5. Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

6. Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Pôle emploi La Réunion en quelques chiffres*

Pôle emploi Réunion en quelques chiffres*

17 agences, 1300 salariés dont 818 conseillers

2 Directions territoriales

130 conseillers dédiés à la relation entreprise

30340 offres d'emploi recueillies en 2019

65558 retours à l'emploi en 2019

86,7% des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi

757 événements #tousmobilisés réalisés en 2019

Enjeux de la convention

Pôle emploi La Réunion et Prism'emploi La Réunion souhaitent, avec la présente convention :

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences, et
- de façon générale développer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs.

Les axes de la convention

Les parties signataires ont identifié quatre principaux axes de partenariat visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi. Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires :

1. Développer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et Pôle emploi

- a. **Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux** : communication annuelle des coordonnées des correspondants départementaux Pôle Emploi Offre de services aux entreprises et des adhérents de Prism'emploi la Réunion. Chacun diffusera ensuite les coordonnées envoyées auprès de leur réseau.
- b. **Favoriser la connaissance de l'offre de services de Pôle Emploi et Prism'emploi**
 - I Désignation d'un correspondant référent dans chaque réseau,
 - II Organisation de rencontres pour l'analyse du BMO de Pôle Emploi, des statistiques de la DARES et des études de l'Observatoire de l'intérim et du recrutement,
 - III Organisation de réunions avec les adhérents de Prism'emploi La Réunion pour présenter les services de Pôle Emploi (Je recrute, modalités d'accès à la banque de profils, offre de services en ligne...),
 - III Organisation de réunions d'information avec les conseillers Pôle emploi pour présenter les activités des agences d'emploi (missions d'intérim, CDI intérimaire, recrutement en CDI-CDD), le statut de l'intérimaire, les dispositifs formation spécifiques au TT, les actions d'AKTO, du Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT (FPETT) et les services proposés par le Fonds d'action sociale du TT (Fastt),
 - IV Initier des temps d'échange entre les agences Pôle emploi et les adhérents de Prism'emploi La Réunion sur des thématiques spécifiques (par exemple, les difficultés de recrutement ou les problématiques de reconversion sur des métiers particuliers),

2. Agir ensemble pour faciliter et fluidifier le sourcing de candidats

Faciliter le sourcing des demandeurs d'emploi en situation de handicap, vers les agences d'emploi dans le cadre de la déclinaison de l'accord du 24 septembre 2019 pour le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail temporaire, y compris les publics éloignés de l'emploi.

3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir

- I. **Co-organisation d'actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement** sont identifiés (forum intérim, job dating...)
- II. **Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés** en utilisant notamment la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et méthode de recrutement par simulation (MRS), avec une valorisation de l'action de Pôle emploi auprès de l'entreprise utilisatrice
- III. **Mieux organiser le dialogue entre agences d'emploi et Pôle emploi** afin qu'il y ait un feedback sur le parcours de la personne, sur le développement de son employabilité, ses besoins en formation complémentaire...

4. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

- Dans ce contexte particulier de crise sanitaire et de situations économiques très hétérogènes selon les secteurs d'activité, Prism'emploi favorisera le partage d'information entre les différentes enseignes sur un territoire afin que les profils intérimaires qui subissent une perte d'activité puissent bénéficier des opportunités offertes par d'autres enseignes sur le territoire.
- Elaborer une ingénierie de formation
Pôle emploi promeut les POEC organisées par AKTO, entrant dans le périmètre des secteurs en tension ou visés par le plan de relance, lors des événements **#tousmobilisés** organisés par les agences locales Pôle emploi sur le thème « offre de formation », pour favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emploi futurs intérimaires.
Pôle emploi peut mobiliser la POEI pour des candidats sans expérience, sans diplôme ou lorsque l'écart de compétences du candidat par rapport aux missions visées est avéré et ce, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier et évoluer durablement dans l'entreprise

PILOTAGE, SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Les parties signataires communiqueront à leurs réseaux respectifs sur le présent accord.

Un comité de pilotage et de suivi régional, réunissant des représentants de Prism'emploi et de Pôle emploi, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés. Il recensera également le nombre d'actions régionales mises en œuvre, l'état des relations et actions mises en œuvre au niveau local.

Les interlocuteurs référents sont :

Pour Prism'emploi La Réunion
Gaëtane DUCRU,
chargée de mission action territoriale
Tél : 07.84.30.28.86
gducru@prismemploi.eu

Pour Pôle emploi La Réunion :
Julie FORTUNE,
Adjointe au Directeur des Opérations
Tél : 02.62.92.21.39
julie.fortune@pole-emploi.fr

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

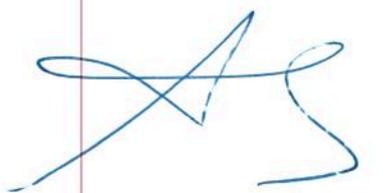
Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties

A Saint- Denis, le 30 juin 2021

Pour Pôle emploi La Réunion
La Directrice Régionale



Angélique GOODALL

Pour Prism'emploi La Réunion
Le Président régional



Eric Matz



